



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 5 Avril 2022

Convocation du 30 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, et cinq Avril à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît LEREVEREND, Maire.

**Présents** : M GODEFROY Bruno, Mme LE DRAMP-DENIS Marie, Mme TILLARD Clémentine, M MARIE Bruno, M BRIERE Bastien, M RUEL Denis, Cédric VAUQUELIN, , Mme PELEGRI Marie-José, M PERON Vincent,

**Pouvoir** : Mme HUBERT Séverine donne pouvoir à M Bruno Marie, M LESAUVAGE Alain donne pouvoir à Mme Clémentine TILLARD,

**Absents excusés** : Mme Sophie PINGEON

**Absents** : M PAGNY Yann, Me LECLERC Corinne, M RICHARD Julien, Mme CONSTANT Aurélie,

Secrétaire de séance : M GODEFROY Bruno,

Le compte rendu de la séance du 15 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 2 accordés, 1 refusé
- certificat d'urbanisme : 4
- déclaration d'intention d'aliéner : 2
- déclarations de travaux : 0

### DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité de Tourville s/Odon va rénover un logement pour héberger une famille ukrainienne.

N'ayant pas de logement communal à proposer, le maire propose de s'associer à la commune de Tourville-sur-Odon et de participer aux frais courants à hauteur de 50% du loyer (montant total annuel estimé à 5235 €) et 50% pour les autres frais liés à la présence des personnes accueillies (électricité, eau, etc..). En première approche ces autres frais sont actuellement estimés à environ 2500 € par an.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CCAS a besoin d'une subvention supplémentaire de 5 000 € pour équilibrer son budget afin de réaliser une décision modificative.

Après délibération, il est décidé d'attribuer la somme de 5000 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **OBJET : REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022**

Le Conseil Municipal, sur le rapport de l'autorité territoriale et après en avoir délibéré, décide de fixer à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 les tarifs suivants :

### **Location de la salle polyvalente aux particuliers (week-end)**

	2021	2022
HORS COMMUNE	600 €	600 €
COMMUNE	300 €	300 €
Petite salle complémentaire	70 €	70 €

### **Location de la salle polyvalente aux associations le week-end**

	2021	2022
Association Communales à partir de la 2 <sup>ème</sup> utilisation (1 <sup>ère</sup> gratuite)	222 €	222 €
Autres associations	410 €	410 €

### **Location de la salle polyvalente à des associations en semaine**

	2021	2022
ASLO	7,5 €/heure	7,5€/heure
Autres associations	8,4 €/heure	8,4€/heure

### **Location du gymnase**

	2021	2022
Plage horaire 1h30 scolaires	30 €/heure	30 €/heure
Associations et habitants	9,20 €/heure	9,20€/heure
ASLO	8,35 €/heure	8,35€/heure

### **Restaurant scolaire**

	2021	2022
1 <sup>er</sup> enfant	3,70 €	3,70 €
A partir de 2 enfants	3,20 €	3,20 €
Repas exceptionnel	8 €	8 €

### **Garderie**

2021	2022
2,80 de l'heure 1 <sup>er</sup> enfant	2,80
2,50 Heure 2 <sup>ème</sup> enfant	2,50

Fractionnable en 1/2 heure

### Salle des associations

	2021	2022
HORS COMMUNE	200 € TTC la journée entière 300 € TTC le week-end 100 € TTC la demi-journée	200 € TTC la journée entière 300 € TTC le week-end 100 € TTC la demi-journée
COMMUNE	100 € TTC la journée entière 150 € TTC le week-end 50 € TTC la demi-journée	100 € TTC la journée entière 150 € TTC le week-end 50 € TTC la demi-journée

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **OBJET : REVISION DES TARIFS POUR LE CIMETIERE, LE COLUMBARIUM, CAVES A URNES**

Le Conseil Municipal, sur le rapport de l'autorité territoriale, décide de fixer à partir du 01 juillet 2022 les tarifs suivants :

<b>Concession</b>	<b>Columbarium</b>	<b>Caves à urnes avec pierre tombale</b>	<b>Dispersion des cendres au jardin du souvenir</b>
30 ans : 500.00 €	30 ans : Concession : 300 € Prix du columbarium : 600 €	30 ans : Concession : 300 € Prix de la cave à urnes : 600 €	gratuit
50 ans : 700.00 €	50 ans : Concession : 400 € prix du columbarium : 600 €	50 ans : Concession : 400 € Prix de la cave à urnes : 600 €	gratuit

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **OBJET : CONVENTION CAF (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES)**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La Convention proposée par la CAF à la commune de Mouen pour la période 2022-2025 est en commun avec les villes de Tourville sur Odon et Verson.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal (à l'unanimité, la majorité des membres étant présents),

Donne pouvoir à

Monsieur le Maire

pour signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf du Calvados pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 21H46

A Mouen, le 08 Avril 2022  
Le Maire,  
Benoît LEREVEREND